



## **Déclaration Finale sur le Second Tour de l'Élection Présidentielle en Guinée. Le Centre Carter Félicite les Guinéens pour leur Succès aux Élections Présidentielles et les Encourage à Accepter les Résultats Définitifs dans la Paix.**

**2 Décembre 2010**

Contacts: Randall Harbour – Conakry: 68-62-75-06; 67-34-41-56  
Deborah Hakes – Atlanta (USA): +1-404-420-5124

### **Résumé**

Dans sa Déclaration publiée aujourd'hui, la mission d'observation électorale du Centre Carter en Guinée a conclu que la conduite du processus électoral guinéen a été d'une manière générale conforme aux obligations internationales et régionales relatives aux élections crédibles et transparentes auxquelles la Guinée s'est assignée de respecter.

La Déclaration du Centre Carter révèle aussi que la CENI a significativement amélioré l'administration électorale lors du deuxième tour particulièrement dans le domaine de la formation des agents électoraux et dans la transmission des résultats. En outre, la Déclaration conclut que les observateurs du Centre Carter n'ont enregistré aucune preuve de manipulation systématique ou significative, et que le processus de transmission et de tabulation des résultats a été mené en toute transparence.

La Déclaration résume les observations faites par le Centre concernant la procédure de tabulation et de traitement des plaintes, et elle complète également notre Déclaration Préliminaire du 9 novembre 2010, publiée peu après le second tour.

En dépit de ces évaluations positives, le Centre Carter est profondément préoccupé par les violences pré et post-électorales, ainsi que par des tensions encore présentes dans le pays. Le Centre espère que le nouveau Président adhérera aux principes d'une gouvernance inclusive, et veillera à ce que tous les

citoyens guinéens soient en sécurité et ne se sentent pas menacé dans leur propre pays. Sur ce, il est important que le Président s'assure que les forces de l'ordre ont un comportement approprié, condamne les actes de violence, et trouve des voies et moyens concrets pour atténuer les craintes et les inquiétudes au sein des partisans de l'opposition.

Il est ainsi impératif que les candidats et les partis politiques respectent la décision de la Cour Suprême, et fassent de leur mieux pour que leurs partisans acceptent pacifiquement les résultats définitifs des élections. Le Centre Carter exhorte, enfin, le peuple guinéen à s'unir derrière le nouveau Président et à travailler ensemble pour la paix et le développement de ce pays remarquable qui est la Guinée. Le potentiel de bâtir une Guinée juste, prospère et démocratique est à portée de main. Cette occasion historique ne devra pas être manquée.



## **Déclaration Post-Électorale Finale sur le Second Tour de l'Élection Présidentielle en Guinée. Le Centre Carter Félicite les Guinéens pour leurs Succès aux Élections Présidentielles et les Encourage à Accepter les Résultats Définitifs dans la Paix.**

### **Introduction et Contexte**

La mission d'observation électorale du Centre Carter est présente en Guinée depuis mai 2010 et a déployé des observateurs de court et de long terme pour accompagner le peuple Guinéen pendant ce moment historique que sont les élections de 2010. Le Centre a déployé une équipe de 30 observateurs pour observer le vote et le décompte des voix pour le premier tour le 27 juin et a maintenu une présence minimale pendant les mois qui ont suivis.

Pour le second tour de la présidentielle, le 7 novembre, le Centre a de nouveau déployé une équipe de 30 observateurs de court terme dans toute la Guinée pour observer le vote et le décompte. Dans une déclaration préliminaire publiée le 9 novembre, le Centre Carter a présenté ses conclusions en ce qui concerne le jour de l'élection et l'environnement pré-électoral.

Cette déclaration résume les observations faites pendant la compilation et le processus de dépôt et de traitement des plaintes afin de compléter l'évaluation faite par le Centre Carter du second tour des élections. Après le scrutin du 7 novembre les observateurs du Centre sont restés dans leurs zones de déploiement afin d'observer la transmission des résultats et le processus de compilation, y compris le transfert des procès verbaux de résultats vers les commissions de réception et le traitement des résultats provenant des bureaux de vote par les commissions de centralisation.

Les observateurs du Centre Carter ont observé à Conakry, le travail de 14 commissions de centralisation sur un total de 38, y compris en Haute Guinée, en Région Forestière, en Basse Guinée, et en Moyenne Guinée. Cela, jusqu'à ce que ces commissions finissent leur travail, en général, autour du 9 au 10 novembre. Le Centre Carter a coordonné ses efforts avec la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne afin d'offrir une couverture maximale des commissions de centralisation et du processus de compilation établi par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Plusieurs observateurs du Centre Carter sont restés dans ces régions jusqu'au 20 novembre, et en contact avec les autorités électorales et les représentants des partis politiques, tout en surveillant la situation sécuritaire. De plus, des représentants du Centre Carter sont restés à Conakry jusqu'à la fin du mois de novembre afin de surveiller le travail de la CENI et de la Cour Suprême.

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base du cadre juridique guinéen, de la Constitution, et des obligations internationales et régionales de la Guinée en ce qui concerne les processus électoral afin de déterminer si le processus électoral guinéen est conforme aux engagements légaux. Le Centre Carter conduit son observation électorale en respectant la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée aux Nations Unies en 2005.

### **Compilation et Transmission des Résultats du Premier Tour**

Pour le premier tour de l'élection présidentielle le 27 juin 2010, trois systèmes étaient en place pour relayer les résultats des 56 circonscriptions électorales (33 préfectures et 5 communes de Conakry, plus 18 bureaux de vote dans les ambassades à l'étranger) jusqu'au Quartier Général de la CENI à Conakry. Dans les commissions de centralisation, situées dans chaque circonscription, les techniciens ont transmis les résultats des bureaux de vote en utilisant deux systèmes: des téléphones portables (SMS) et le réseau informatique. De plus, un troisième système de transmission était en place avec le transport physique des feuilles de résultats. Une copie de la feuille de résultat pour chaque bureau de vote devait être envoyée aux commissions de centralisation, une deuxième copie à la CENI, et une troisième au Ministère de l'Administration du Territoriale et des Affaires Politiques (MATAP).

Le Centre Carter a remarqué que pour les élections du 27 juin, aucun des systèmes de transmission n'a fonctionné parfaitement dans tout le pays. Les commissions de centralisation n'avaient pas de procédures en place pour la réception des procès verbaux ce qui a fait que le personnel des bureaux de vote se sont fait refoulé tout en leur demandant de revenir avec les documents le lendemain au siège de la CENI. Cette situation a ouvert la porte aux accusations de fraude.

Selon le Code électoral guinéen, la Cour Suprême est la seule institution habilitée à proclamer les résultats définitifs. S'il y a un contentieux, comme ça été le cas pendant le premier tour, la Cour Suprême fonde sa décision sur les procès verbaux pourvus par le MATAP. Mais, en raison de l'absence d'un nombre important de ses procès-verbaux, la Cour Suprême a pris la décision radicale d'invalidier toutes les voix enregistrées dans les Communes de Matam et de Ratoma et dans les Préfectures de Kankan, Lola, et de Mandiana. En annulant les voix provenant de ces zones, presque 900.000 voix qui avaient été comptées dans les résultats provisoires annoncés par la CENI ont été exclues. Ceci a causé une perte de fait de la franchise pour environ un tiers de l'électorat. Même si le Centre pense que les circonstances exactes qui ont causé l'absence des procès-verbaux restent peu claires, il est sûr que la communication entre la CENI, le MATAP et la Cour Suprême était insuffisante.

## **Compilation et Transmission des Résultats du Premier Tour**

Après la nomination le 19 octobre du nouveau président de la CENI en l'occurrence Siaka Sangaré, cette structure a augmenté le niveau de transparence<sup>1</sup> en initiant une série de conférences de presse pour informer le public sur les processus de tabulation des résultats, et en donnant aux observateurs, y compris ceux du Centre Carter, un accès plus important aux délibérations de la CENI.

Le Centre Carter a remarqué que la CENI avait mis en œuvre un certain nombre de changements en ce qui concerne les processus de compilation et de transmission des résultats pendant la période suivant le premier tour des élections en juin, ce qui a amélioré de manière significative sa performance pendant le deuxième tour.<sup>2</sup> Même si un système de transmission des résultats similaire à celui du premier tour a été mis en place, les formations qui l'ont accompagné étaient bien meilleures au second tour. De plus, dans un souci de rendre le processus de transmission des bulletins et des procès-verbaux plus efficace, la CENI a créé des commissions de réception pour recevoir les procès-verbaux des bureaux de vote, les trier, et les envoyer aux commissions de centralisation pour chaque préfectures et communes de la capitale, ainsi qu'à la CENI et au MATAP à Conakry.

Dans la plupart des préfectures où des comités de réception avaient aussi été mis en place au niveau des communes et des sous-préfectures, le nouveau système a relativement bien fonctionné ; les agents de la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Électoral (FOSSEPEL) et les officiels de la CENI ont aidé à la logistique et le transport dans les lieux de réception. Les observateurs du Centre Carter ont rapporté que ces mesures avaient allégé la pression sur les commissions de centralisation, et que le processus était, de façon générale bien mieux organisé, surtout en dehors de Conakry. Cependant, il a quand même fallu plusieurs heures pour recevoir les résultats apportés par les présidents des bureaux de vote, et dans la plupart des cas, il n'y avait pas de nourriture pour les membres des comités de réception et ceux-ci travaillaient quasiment dans l'obscurité.

Dans les communes de Conakry, il n'y avait qu'une seule commission de réception par commune, ce qui a créé des encombrements majeurs qui auraient pu menacer l'intégrité du processus électoral dans cette zone. Plusieurs lieux de regroupement avaient été désignés dans les Communes de

---

<sup>1</sup> En accord avec l'engagement politique de la CEDEAO "la préparation et la conduite des élections et l'annonce des résultats doivent être faites d'une façon transparente" ainsi que l'article 13(a) de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption qui pousse pour le renforcement de la participation du peuple en "améliorant la transparence et en promouvant les contributions faites par le public dans le processus de prise de décision."

<sup>2</sup> Après le premier tour de l'élection présidentielle en Guinée, le 27 juin, le Centre Carter et d'autres groupes d'observateurs ont encouragé la CENI à revoir ses procédures opérationnelles pour la compilation, l'enregistrement et la transmission des résultats de l'élection ainsi que de la mise en œuvre des programmes de formation pour les agents électoraux à tous les niveaux afin de résoudre les sérieux problèmes découverts pendant le compte et la conciliation des bulletins.

Conakry mais celles-ci étaient surtout des endroits de rendez-vous pour les moyens de transport et non pas des commissions de réception. Dans les grandes Communes, comme Ratoma et Matoto, avec plus de 400 bureaux de vote, environ 1.500 personnes : des présidents de bureaux de vote, des représentants de partis et des agents de la FOSSEPEL sont arrivés en même temps dans les comités de réception afin de transmettre leurs résultats, ce qui a causé de véritables débordements dans ces comités.

Le Centre Carter a observé en Guinée, les processus de compilation dans 14 commissions de centralisation, sur un total de 38, et a aussi observé le travail au Quartier Général de la CENI à Conakry. Ces efforts ont été coordonnés de près avec les observateurs de la Mission d'Observation électorale de l'Union Européenne afin de couvrir le plus grand nombre possible de commissions de centralisation ainsi que le siège de la CENI.

Dans l'ensemble, les observateurs du Centre Carter n'ont remarqué aucune manipulation systématique ou significative dans les commissions de centralisation ou à la CENI. Par ailleurs, les observateurs ont constaté un certain nombre de cas où il y avait des incohérences ou des erreurs dans la conciliation des procès-verbaux de résultats. Celles-ci étaient en général dues à des erreurs cléricales et ont été résolues par le biais du consensus.<sup>3</sup>

Dans la plupart des cas, les membres des commissions de centralisation ont bien travaillé ensemble et certains assez rapidement, transmettant souvent jusqu'à la moitié des résultats dans un délai de 24 heures après la clôture du scrutin. D'autres avaient plus de travail, comme à Matoto à Conakry, et étaient toujours entrain de compiler les résultats le 11 novembre, soit 4 jours après la clôture du scrutin. Certains résultats en provenance de la Haute Guinée ont été transportés par hélicoptère afin d'accélérer le processus. Pour les futures élections, des mesures supplémentaires devront être prises afin d'accélérer le processus de compilation et de transmission des résultats dans les plus grandes

---

<sup>3</sup> Dans certains cas, par exemple, les membres des commissions de centralisation avaient changé les feuilles de résultats provenant des bureaux de vote afin que le nombre total de voix pour les candidats soit égal au nombre de bulletins utilisés. Ceci était, en général fait avec l'accord de tous ceux présents, et ne consistait qu'à changer le nombre total de voix et non pas à ajuster le nombre de voix pour chaque candidat. Les observateurs du Centre Carter ont jugé que ce processus était transparent, non partisan, et n'affectait que quelques voix par heure. Il y avait de la confusion dans quelques commissions de centralisation, sur les résultats provenant des nouveaux bureaux de vote rajoutés pour le second tour. Les enveloppes de certains d'entre eux avaient été étiquetés incorrectement ou de façon inadéquate, et par conséquent les résultats de ces bureaux de vote avaient été considérés comme étant frauduleux – ces problèmes ont été normalement résolus une fois que les numéros correspondant à ces nouveaux bureaux de vote avaient été introduit correctement dans le système. Tous les résultats qui ne correspondaient pas à la numérotation dans le système électronique étaient immédiatement rejetés – ce qui fût le cas pour 5 bureaux de vote à Kankan, suggérant que ces bureaux de vote comprenaient en effet des procès verbaux de résultats frauduleux. D'autres problèmes ont été soulevés et n'ont pas pu être résolus par les membres de la commission. Ceux-ci font partis des catégories suivantes: enveloppes arrivant non scellées ou sécurisées de façon inadéquate, ou quand le nombre de dérogation avait été dépassé. Dans ce cas, les membres des commissions se sont mis d'accord sur le fait qu'ils n'étaient pas d'accord et les résultats suspicieux ont été transférés à la CENI.

circonscriptions afin de réduire le temps d'attente et d'incertitude entre le jour du scrutin et l'annonce des résultats.

### **L'Examen par la CENI des Procès Verbaux et Annonce des Résultats Définitifs**

Dans les cas où les membres d'une commission de centralisation ne pouvaient se mettre d'accord sur le meilleur moyen de se prononcer sur les procès-verbaux suspicieux, ceux-ci étaient envoyés à la CENI pour des délibérations. Les raisons principales à l'origine de ces problèmes sont les suivantes: le cas des bureaux de votes où les enveloppes scellées utilisées pour la transmission des procès verbaux avaient été ouvertes –ou pas correctement scellées– avant l'arrivée à la commission de centralisation<sup>4</sup>; le cas des bureaux de vote où la participation était plus élevée que le nombre d'électeurs inscrits sur la liste; et le cas où le bureau de vote avait dépassé la limite de 10 électeurs qui étaient autorisés, en raison de voyages professionnels, à voter là où ils n'étaient pas inscrits (vote par dérogation).

L'article 182 du Code Électoral stipule que le président de la CENI doit publier des résultats provisoires dans un délai maximum de 72 heures. Cependant, il y avait des interprétations différentes en ce qui concerne le début de ce délai. La Cour Suprême avait finalement pris la décision selon laquelle : que ce délai commençait lorsque le dernier procès-verbal de centralisation arrivait à la CENI. Cette décision prise tardivement, a contribué à créer la confusion au sein du public et a alimenté les accusations de manipulations qui accompagnent ce genre d'information de dernière minute.

En vue d'examiner les procès-verbaux soumis par les commissions de centralisation, avant la finalisation des résultats provisoires, la CENI avait établi une commission de compilation comprenant des représentants des deux partis politiques. Les discussions à la commission de compilation se concentraient sur l'étendue du mandat de la CENI en ce qui concerne l'annulation des décisions prises par les commissions de centralisation et ou le traitement des cas problématiques que les commissions de centralisation avaient mis de côté et transmis à la CENI.

En ce qui concerne le mandat de la CENI, de nombreux membres de la commission de compilation de la CENI jugeaient que l'Article 162 du Code Électoral mettait le président de la CENI dans une

---

<sup>4</sup> Article 83 du Code Électoral ne donne pas d'indication si l'enveloppe contenant le procès verbal de résultat du bureau de vote doit être scellée. Cependant, le document de formation de la CENI sur ce sujet insiste sur le fait que cette enveloppe, ainsi que celles envoyées directement à la CENI et au MATAP, doit être proprement scellée; les enveloppes "anti-fraude" fournies par la CENI ont été conçues dans cet esprit.

position de juge/tribunal par lequel il se substituait à la Cour Suprême, dans la mesure où il est impliqué dans cet Article que celui-ci doit évaluer les procès-verbaux et les annuler si ceux-ci sont jugés être “entachés d’un vice substantiel affectant la sincérité de leur rédaction.” D’autres membres de la commission soutenaient que les problèmes dans les préfectures de Siguiiri et Kouroussa— étaient liés à des questions politiques et non pas à des défaillances techniques ou électorales et par conséquent se trouvaient en dehors du mandat du président de la CENI.<sup>5</sup>

Le Centre Carter loue le président de la CENI pour avoir suivi une approche inclusive et consensuelle, en impliquant les représentants des candidats dans tous les aspects du processus électoral et de la phase de compilation. Cependant, quand le processus était bloqué par manque de consensus, le président de la CENI a pris les décisions difficiles mais nécessaires pour faire avancer le processus. D’après ce que le Centre Carter a pu observer, ces décisions sur ces problèmes très politisés ont été prises d’une façon constructive et impartiale. En fin de compte, quand la commission de compilation de la CENI ne pouvait pas résoudre certains problèmes ceux-ci étaient transférés à la Cour Suprême.

Les résultats provisoires du second tour de l’élection présidentielle en Guinée ont été annoncés par le président de la CENI, le Général Siaka Sangare, le 15 novembre et a proclamé vainqueur Alpha Condé avec 1.474.973 voix (52.5 %) et Cellou Dalein second avec 1.333.666 voix (47.5%).

## **Le Rôle de La FOSSEPEL**

La Force Spéciale de Sécurisation du Processus Électoral (FOSSEPEL) a été créée par un décret présidentiel.<sup>6</sup> À l’origine, la FOSSEPEL devait être composée de 16.000 hommes (8.000 policiers et 8.000 gendarmes). Cependant, avant le second tour, les observateurs du Center Carter ont été informés du fait que pour des raisons de restrictions budgétaires seulement un minimum de deux agents par sous-préfecture (total de 608 agents) et un nombre indéterminé pour Conakry, seraient déployés. Le jour de l’élection, le Center a observé qu’il y avait bien plus d’agents qu’il n’était

---

<sup>5</sup> Ce problème a été un sujet de division et de controverse pour la commission de tabulation de la CENI, le représentant de l’UFDG (et les membres de CENI sympathisants UFDG) d’un côté disant que le président devait annuler les résultats des préfectures de Siguiiri et de Kouroussa que l’UFDG avait été pénalisé dans la mesure où ils avaient relativement peu d’assesseurs (qui sont membres des bureaux de vote) et d’observateurs en raison des violences post-électorales et de la fuite de nombreux supporters de l’UFDG. Le représentant du RPG (et le membre de la CENI sympathisant du RPG), de l’autre côté soutenait que la CENI ne devait pas se prononcer sur des plaintes déposées par les candidats car ceci était le rôle de la Cour Suprême. Ils considéraient la question des préfectures de Siguiiri et de Kouroussa comme des problèmes politiques en dehors du mandat du président de la CENI. En fin de compte, la dernière revendication a été acceptée par le président de la CENI et les procès verbaux de centralisation ainsi que les plaintes soumises par les candidats, surtout par Cellou Dalein Diallo, ont été transférés à la Cour Suprême.

<sup>6</sup> D/08.1PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 15 mai, 2010.

attendu et que certains bureaux de votes avaient 4 agents voir plus. Selon les observations du Centre Carter, rien n'explique pourquoi cette information donnée avant l'élection concernant le nombre d'agents à déployer semble avoir été changée sur le terrain le jour du scrutin. Et aucune information ne dit que ces agents avaient reçu une formation adéquate.

Pendant que la FOSSEPEL en général, a fait preuve de professionnalisme, cependant, les observateurs du Centre Carter ont remarqué que certains agents de cette force intervenaient dans le processus électoral contrairement à leur mandat, et dans certains cas des agents ont fait usage d'une force excessive. Les agents de la FOSSEPEL ne devraient pas être munis d'armes à feu, cependant, nos observateurs ont remarqué que dans certaines régions ces agents étaient armés. Il y a eu au moins un cas rapporté à Conakry où des sources crédibles soutiennent qu'un agent de la FOSSEPEL a tiré sur une personne.

Le Droit à la sécurité de la personne établi dans les traités internationaux et régionaux auxquels la Guinée est signataire, est applicable à l'ensemble du processus électoral. La pratique veut que les états élargissent cette obligation pour exiger que les forces de l'ordre se comportent de façon neutre pendant le processus électoral.<sup>7</sup> Un des objectifs des autorités guinéennes est d'affiner la FOSSEPEL pour les futures élections. Le Centre Carter reconnaît que ceci est un effort de long terme et recommande que des formations supplémentaires soient offertes à la FOSSEPEL, notamment sur les problèmes liés aux droits de l'Homme.

## **L'Environnement Post-Électoral**

L'annonce des résultats provisoires par le président de la CENI, le 15 novembre, indiquant la victoire d'Alpha Condé avec 52.5 pour cent des voix, a engendré la consternation des militants de Cellou Dalein Diallo accompagnée d'une nouvelle vague de violence. En Moyenne Guinée, notamment dans les villes de Pita et Labé, des militants de l'UFDG ont attaqué les maisons appartenant aux militants d'Alpha Condé, faisant de blessés et détruisant des biens matériels. À Conakry, les supporters des deux candidats se sont affrontés, mais le plus souvent c'étaient les supporters de l'UFDG contre les forces de sécurité. Les forces de sécurité sont intervenues contre des manifestants, en Moyenne Guinée et à Conakry, et ont été accusées, par un certain nombre d'organisations de

---

<sup>7</sup> "Les États doivent prendre les mesures nécessaires afin d'assurer que les partis, les candidats, et les militants profitent d'une sécurité égale, et que les autorités de l'État prennent les mesures nécessaires pour empêcher la violence électorale." IPU, Déclaration sur les Élections Libres et Équitables, article 4(8)

défense des droits de l'homme, d'utiliser la force excessive et d'organiser des attentats ciblés contre les membres du groupe ethnique peulh (ethnie dont est originaire Cellou Dalein Diallo).

Les rapports du nombre de blessés et de morts varient mais la plupart des rapports citaient plusieurs centaines de blessés et entre 9 et 12 morts, et des dizaines d'arrestations. Le Président Sékouba Konaté a décrété l'état d'urgence le 17 novembre, accompagné d'un couvre-feu allant du crépuscule à l'aube, ce qui a, une fois de plus, calmé la situation.<sup>8</sup>

## **Le Système Électoral**

Le Centre Carter a observé des élections dans plus de 70 pays et connaît très bien toutes sortes de systèmes électoraux. Selon notre expérience, le "renversement du second tour", qui a été le sujet de tant de spéculation et de débat en Guinée, n'est en fait pas si rare. Il y a de nombreux exemples connus où les favoris du premier tour avaient perdu au second tour.<sup>9</sup>

Un des objectifs d'un modèle électoral à deux tours est de créer, tant que possible, une compétition équitable pour le second tour et voir quel candidat finaliste a le soutien populaire le plus large. Au second tour, le processus de prise de décision des électeurs est différent et aucune conclusion ne peut être écartée.

## **Leçons à Retenir et Recommandations pour l'Amélioration des Élections Législatives**

En plus de ce rapport et des déclarations publiques précédentes, le Centre Carter publiera un Rapport final général sur l'intégralité de son observation du processus électoral de 2010 en Guinée. Des recommandations suggérées pour l'amélioration des processus électoraux à venir seront présentées dans ce rapport final.

---

<sup>8</sup> Les officiels de l'UFDG ont accusé le gouvernement de persécutions ethniques d'attentats ciblés et ont fait remarquer qu'ils informeraient la Cour Pénale Internationale de ces incidents. Le gouvernement a rejeté ces accusations alors que le Procureur adjoint de la CPI annonçait que celle-ci surveillait de près la situation en Guinée afin de juger si ces incidents violents relevaient du mandat de la Cour. Voir: Joe Penney, La Guinée en État d'Urgence alors que des Violences font 9 morts. CNN online, 17 novembre 2010 trouvé à <http://www.cnn.com/2010/WORLD/africa/11/17/guinea.emergency/index.html>, accédé le 18 novembre 2010; Amnesty International. Les Autorités Guinéennes Doivent Arrêter les Arrestations et les Assassinats Arbitraires, 18 novembre 2010, <http://www.amnesty.org/en/news-and-update/guinea-authorities-must-stop-arbitrary-arrests-and-killings-2010-11-18>, accédé le 20 novembre 2010; International Crisis Group. Conflict Risk Alert: Guinea, Dakar and Brussels, 18 novembre 2010, <http://www.crisisgroup.org/en/publication-type/media-releases/2010/conflict-risk-alerts-guinea.aspx>, accédé le 20 novembre 2010

<sup>9</sup> Par exemple, le Liberia en 2005 entre Ellen Johnson-Sirleaf et George Weah, ou en France en 1995, 1981, et 1974. Dans les deux derniers exemples, le "candidat perdant" s'est représenté et a gagné les élections suivantes.

Une série de “leçons à retenir” est présentée ci-dessous et est offerte dans un esprit de respect et de support pour le processus démocratique en Guinée.

**(1) L'importance d'établir un cadre légal clair et des procédures électorales qui sont communiquées aux agents électoraux et au public bien avant les élections.** Le premier tour de l'élection a été miné par des décisions de dernière minute de la CENI qui ont été très mal diffusées dans tout le pays. Ces décisions concernaient entre autres les électeurs n'ayant pas reçu de cartes biométriques, les électeurs votant par procuration et les électeurs votant en dehors de leurs bureaux de vote attitré (électeur par dérogation). Même si des améliorations ont été faites au second tour, des décisions importantes ont été prises qu'après l'envoi du matériel de formation et les formations des agents électoraux. Par exemple, les décisions concernant des questions comme: les électeurs sont ils obligé de mettre leur bulletin dans une enveloppe ou pas? La clarification de plusieurs articles clés du Code Électoral est aussi nécessaire. Ceci s'applique en particulier à l'Article 162 concernant les prérogatives dont dispose le président de la CENI pour annuler des voix et à l'Article 182 concernant le délai de 72 heures donné à la CENI pour annoncer les résultats provisoires.

**(2) L'importance d'une formation à jour sur le vote, le compte et la transmission des résultats.** L'amélioration de la performance des agents électoraux entre le premier et le second tour de l'élection était remarquable, et peut être directement attribuée à l'accent mis sur la formation pour le second tour. Cependant, la formation a été quelque peu entravée par le manque de clarté à propos de certaines procédures énumérées ci-dessus.

**(3) L'importance d'avoir des institutions électorales crédibles et non partisans.** La crise de crédibilité et la bataille partisane pour le contrôle de la CENI après le premier tour a directement contribué à la semi-paralyse de la CENI, à des délais consécutifs dans l'organisation du second tour, et l'augmentation des tensions en Guinée juste avant le second tour.

**(4) L'importance du leadership pendant ces périodes importantes.** Sur le chemin semés d'embûches, vers la transition à un gouvernement civil en Guinée, des individus clés, y compris le Président intérimaire, le Conseil National de la Transition (CNT), d'autres institutions guinéennes, les chefs religieux, les “sages” guinéens, et de nombreux partenaires internationaux ont fait preuve de fermeté en dissuadant la plupart des Guinéens de s'engager sur le chemin dangereux du conflit et de la crise. À l'avenir, les efforts de tous ces acteurs et autres afin d'éviter un conflit devront être persistants et énergétiques.

**(5) L'importance d'une culture de respect et de travail pour l'intérêt général.** Les observateurs de long terme du Centre Carter ont voyagé dans toute la Guinée et ont été touchés par la volonté de la grande majorité des Guinéens d'évoluer au delà des divisions ethniques. La violence fondée sur des divisions ethniques qui avait éclaté dans certaines zones était absolument inacceptable, et d'après nos rapports ne reflète pas la vision de la Guinée à laquelle la plupart des citoyens aspirent.

**(6) L'importance d'avoir des partis politiques, des leaders, des représentants, et des militants responsables.** Il est impératif que les candidats et les partis politiques respectent les nombreux engagements pris pendant les récents mois en ce qui concerne la coopération mutuelle et la création

d'un gouvernement inclusif. De plus, il est impératif que les candidats et tous les partis respectent la décision de la Cour Suprême et fassent tout leur possible pour promouvoir une acceptation pacifique des résultats définitifs.

## **Conclusion**

La mission d'observation électorale du Centre Carter comprenant des citoyens de plus de 30 pays a accompagné le peuple de Guinée pendant ce processus de transition historique. Depuis le mois de mai 2010, les guinéens ont accueilli chaleureusement, dans toutes les régions de la Guinée, nos observateurs. Cette élection présidentielle était la première étape d'un long processus de démocratisation.

Le Centre Carter encourage tous les partis et tous les guinéens à respecter la décision de la Cour Suprême en ce qui concerne les résultats définitifs et de s'unir derrière le nouveau président afin de travailler ensemble pour la paix et le développement. La Cour Suprême, en accord avec la pratique internationale,<sup>10</sup> devrait être transparente en expliquant les raisons de sa décision.

Les leaders politiques de la Guinée, plus spécifiquement les deux principaux candidats et les responsables de leurs partis, devraient faire preuve de leadership et faire tout ce qu'est en leur pouvoir pour promouvoir, auprès de leurs supporters et du peuple guinéen, une acceptation pacifique des résultats définitifs. Le Centre encourage le nouveau président à préciser qu'il servira en tant que président de tous les guinéens. Un futur prometteur se présente pour la jeunesse guinéenne, et cette chance historique ne doit pas être gâchée.

Le Centre Carter évalue le processus électoral en Guinée sur la base du cadre juridique guinéen, de la Constitution, et des obligations internationales et régionales de la Guinée en ce qui concerne les processus électoraux. Afin de déterminer si le processus électoral guinéen est conforme aux engagements légaux. Le Centre Carter conduit son observation électorale en respectant la Déclaration de Principes pour l'Observation Internationale d'Élections adoptée aux Nations Unies en 2005.

---

<sup>10</sup> Par exemple: "... le jugement, y compris les conclusions principales, les preuves et le raisonnement juridique doivent être rendus public..." Comité des Droits de l'Homme, Commentaire Général 32, paragraphe 29.